

Q. 174. Vous déclarez que le phare de Belle-Isle est bâti exactement selon les plans et spécifications. Pouvez-vous alors d'après les plans et les spécifications établir, sans mesurage linéal, l'ensemble de l'ouvrage? R. Oui, le phare et la maison de Belle-Isle sont exactement bâtis selon le plan. Il est possible de savoir, en mesurant sur le plan, la quantité approximative des matériaux qui peuvent être employés dans ces édifices, mais ça ne peut jamais être aussi correct que quand la brique a été comptée avant d'être employée. Quant à estimer le ciment par le mesurage de la brique et de la masonnerie brute, c'est impossible. Il est aussi facile de mesurer sur le plan comme sur l'édifice.

10 avril 1859

(Par monsieur Ferres)

Q. 183. Les hommes étant sur l'île tout le temps n'ont-ils pas été payés et nourris sans déduction de temps, et était-il nécessaire pour monsieur Gauvreau d'établir seulement le nombre d'hommes afin de faire un compte pour eux? R. Les hommes restèrent toujours sur l'île et furent nourris par le contracteur, mais ne furent pas payés pour tout le temps qu'ils y restèrent; quelques uns d'entre eux ayant été malades pendant différentes espaces de temps variant depuis huit jours à deux mois, ce temps fut déduit de leurs gages. Ma liste donne le nombre de jours de travail faits par chaque homme.

Q. 185. Savez-vous si des goëlettes ont été perdues en raison du gros temps, si oui, dites combien; dites si elles étaient ou non chargées de matériaux pour les phares et de provisions pour les hommes et si monsieur Baby a reçu du gouvernement quelqu'indemnité? R. Je sais qu'une seule goëlette a été totalement perdue. Ce vaisseau était chargé de matériaux pour le phare de Belle-Isle. Je ne sais si pour cette perte, monsieur Baby a été indemnisé par le gouvernement.

Q. 187 Y eut-il une plus grande quantité, qu'il était nécessaire, de briques, de ciment et d'autres matériaux apportée pour l'ouvrage? Combien, et monsieur Baby a-t-il été payé pour le surplus? R. Il n'y eut qu'un surplus de 400 quarts qui fut envoyé. Toutes les briques reçues furent employées. Il appert d'après les comptes de monsieur Gauvreau, que monsieur Baby fut payé pour environ 800 quarts de ciment de plus que je ne regu.

Q. 180. Le cèdre fut-il acheté à Québec, et quel en était alors le prix? R. Non le cèdre fut acheté à Rimouski, et le prix pour les plus longs morceaux était à Québec, de 7s 6d chaque. Les autres morceaux valaient environ 5s chaque.

(A continuer.)



Les piétons qui descendent ou qui montent la côte de la Couronne sont exposés aux inconvénients que voici.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Je m'étonne de voir, qu'on n'arrange pas d'une manière convenable les trottoirs de la rue de la Couronne, pourtant il me semble, que la Corporation devrait faire des améliorations sérieuses. Par exemple, ne devrait-on pas construire de chaque côté de cette rue, un mur en pierre? Il est vrai que cet amélioration nécessiterait quelque dépense un peu onéreuse, mais on y gagnerait beaucoup, en ce que ce serait une dépense finale et qu'on n'aurait pas à payer inutilement, chaque année, pour des améliorations informes qui ne servent à rien. De cette manière, le coup d'œil serait ravissant et la vie des citoyens qui fréquentent cette rue, ne serait plus en danger. Car dans l'état où se trouvent les trottoirs de cette rue, il ne se passe pas une journée sans qu'il arrive des incidents plus ou moins burlesques dont la plupart ont des résultats sérieux. De sorte qu'il n'est question que d'égratignures, de ruptures, de contusions, mutilations etc. Maint jeunes couples passant par malheur, sur ces trottoirs sont subitement et "conjointement" séparés l'un de l'autre, par une culbute souvent désagréable. On en a vu cracher leurs dents en pestant contre les conseillers qui souffrent un tel état de choses dans une rue aussi fréquentée. Il est même étonnant que les conseillers qui demeurent près de cet endroit et qui passent souvent par là, ne songent pas à le faire améliorer. Mais au fait, il n'y a pas de danger qu'ils se cassent le cou, j'allais dire la tête mais, à en juger par leurs actions dans le conseil de-ville, je crois qu'ils n'en ont point.

Dernièrement, par une belle soirée, je descendais cette côte avec un ami. Nous marchions paisiblement, méditant l'un et l'autre profondément sur ce que nous faisons, Or donc, absorbé ainsi dans le 'chao' des choses humaines, mon ami marchait d'un pas tranquille tenant ses regards fixés à la 'calotte' céleste lorsque tout à coup son pied heurta un madrier mal ajusté dont un bout céda sous le poids de mon dit ami tandis que l'autre bout me barra les jambes. Inutile de vous dire que je pris un beau 'parterre' et que dans ma chute peu s'en fallut que je n'y laissai mon nez. Ah! qui m'eut indemnisé d'une telle porte! Ce n'est certe pas la Corporation, car si elle payait une taxe à chaque mutilé, qu'elle fait, ça lui coûterait aussi cher que le ciment Gauvreau!

Quant à mon ami ce n'est qu'en se cramponnant aux madriers du trottoir qu'il ne tomba point au fond du précipice. Ainsi suspendu dans l'intérieur de cette pièce de quai il ne craignit point de se noyer, car il n'y a point d'eau. En revanche il y a des 'water-closet' en plain air sous les auspices de la Corporation. Et si les passants se fracassent la tête au-dessus du trottoir, au-dessous ils se 'coupent' les pieds. Encore si les conseillers étaient tenus de passer toutes les blessures!

Attirés par ses cris, les passants m'aiderent enfin à retirer mon ami.

Je terminerai en faisant remarquer qu'il faut que la Corporation fasse disparaître immédiatement ces espèces d'embûches. Le nombre des victimes augmente tous les jours, sans compter que, déjà, un conseiller, après avoir perdu une de ses bottes dans la rue Notre-Dame-des-Anges, perdit l'autre en passant sur le trottoir de la rue de la Couronne! Il est vrai qu'il revênit d'une assemblée! Mais tout le monde